



Occupation concubine dans maison appartenant a la succession

Par **sophieparis**, le **28/11/2008 à 14:35**

Bonjour,
Mon père est décédé et il avait acquis seul une maison Titre de propriété à son nom et financé par lui seul. Depuis des années, il vivait en concubinage avec une femme.
Il lui avait légué un droit d'usage et d'habitation auquel elle a renoncé faute de pouvoir payer les droits de succession
Or cette dernière ne veut pas quitter les lieux. Que pouvons nous faire?
Elle a fait traîné les choses en nous faisant croire qu'elle allait l'accepter et a vécu gratuitement dans cette maison pouvons nous lui demandé un dédommagement
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **29/11/2008 à 22:51**

Oui, vous êtes en droit de demander une redevance d'occupation, mais également, via huissier, d'exiger son départ des lieux.

Par **sophieparis**, le **01/12/2008 à 13:42**

merci de votre réponse mais quel est le point de départ des indemnités d'occupation? la date de décès ou date de refus?

Par **Visiteur**, le **03/12/2008 à 22:52**

Je suppose, depuis la date de sa renonciation.